SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 44.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 17 Janvier 1768, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; le commun, de 45 à 48 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 à 6 liv.; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le coton, 170 liv.

Au Port au Prince, le 3 Février, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 54 à 56 liv.; le commun, de 36 à 40 liv.; le brut, de 26 à 27 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 19 à 19 ſols 6 den.; le coton, 175 liv.

Au Cap, le 7, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 65 à 66 liv.; celui de la ſeconde, de 56 à 60 liv.; celui de la troiſiéme, de 50 à 54 liv.; le commun, de 33 à 40 liv.; le brut, de 25 à 30 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſ. à 6 liv. 10 ſols; le café nouv. de 20 à 20 ſols 6 den.; le coton, de 150 à 160 livres; les cuirs, de 6 à 9 livres; les piaſtres gourdes, 36 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes ledit jour 24 Janvier 1768, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 80 liv.; la commune, 66 liv.; le bœuf ſalé, 100 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la liv.* l'huile, 30 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 liv. *le cent.*

Au Port-au-Prince, ledit jour 3 Fév. le vin, 140 liv.; la farine de Moiſſac, 66 liv.; le bœuf ſalé, 66 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, 18 ſols *la livre*; l'huile, 21 livres *la cave*; le ſavon, de 75 à 80 livres *le cent.*

Au Cap, ledit jour 7 Février, le vin vieux, 140 livres; le nouveau, 120 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 66 liv.; la commune, 50 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 84 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 18 liv. *la cave*; le ſavon, 66 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, de 13 à 15 d.; le brut, de 12 à 15 den.; l'indigo, de 30 à 36 den.; le café, 30 den.; le coton, de 30 à 36 d.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, de 12 à 13 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

Au Cap, le ſucre, de 13 à 15 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 12 à 16 den.; le coton, de 27 à 36 den.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 13 au 18 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 10 Etrangers; ſçavoir, de François, la *Reine des Anges*, Capit. *le Moal*, des Treguier; le *Saint Julien*, Capitaine *Bidault*, de Penerf, venants tous deux de Nantes, chargés de froment; l'*Arlequin*, Capitaine *Chevreuil*, venant de Honfleur, en relâche au Havre, allant à Bordeaux avec du plâtre; le *Succès*, Capitaine *Julien Brettevillois*, de Cherbourg, venant de Bordeaux, chargé de vin, d'eau-de-vie, de farines; l'*Amitié*, Capitaine *Lamy*, de Saint Valery ſur Somme, venant de la Rochelle, chargé de farine pour le Havre, & d'eau-de-vie pour Saint-Valery; des Etrangers, l'*Anne*, Capitaine *Robert Major*, Anglois, ainſi que les quatre ſuivants; le *Guillaume & Marie*, Capitaine *Guillaume Shau*; la *Nancy*, Capitaine *Thomas Tevizen*; la *Prime Roze*, Capitaine *Pierre Barker*, venants tous quatre de Newcaſtle, chargés de charbon de terre & de meules à Taillandier; la *Providence*, Capitaine *André Syverſen*, venant de Briſtol, chargé de tabac pour la Manufacture du Havre; le *George & Marie*, Capitaine *Jacques Cunningham*, Ecoſſois, venant de Glaſcow avec du tabac pour Paris; le *Jeune Obbe Obbes*, (*) Capit. *Sipkes Sevenſma*, Hollandois, ainſi que le ſuivant;

(*) *Ce Navire étoit freté pour Rouen, mais le trop tirant d'eau a obligé de le décharger au Havre & de faire porter ſa cargaiſon par des Alleges.*

la *Jeune Anne Buwalde*, Capitaine *Broers*, venants tous deux de Dantzick, chargés de froment & de seigle ; la *Rachettée*, Capitaine *Emanuel Bonnaventure*, Espagnol, venant de Nantes, chargé de froment ; le *Neptune de Bilbao*, Capitaine *Julien della Campa*, Espagnol aussi, venant de Bordeaux, chargé de farine.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port le 16 & le 17 Mai les Navires, le *Jeune Cornelius*, Capitaine *Heyme Verstegh*, Hollandois, allant à Rouen avec le surplus de son chargement d'Ostende ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Quevene*, allant à Saint-Valery, chargé de diverses marchandises.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 20 Mai 1768, il est entré dans ce Port 18 Navires François & 4 Etrangers ; sçavoir, des François, le *Narcisse* de 120 tonneaux, Capit. *Larralde*, venant de la Martinique, & chargé à la consignation de M. *Souhigaray* fils, de 12 bariques 1 quart de sucre tête, 91 bariques 54 tierçons 103 quarts 3 sacs de café, 3 boucauts 5 tierçons 34 quarts 5 sacs de cacao, 2 caisses de liqueur, 1 cave de syrop, 1 baril de pois ; l'*Hirondelle* de 90 tonneaux, Capitaine *Guilbaud*, venant du Cap & de Port-de-Paix, chargé de 68 bariques 1 quart de sucre terré, 61 futailles 32 quarts de café, 2 quarts 1 ancre d'indigo ; la *Société*, Capitaine *François Monnier* ; le *Gendarme*, Capitaine *Jean Molles*, venants tous deux de Lisbonne, chargés d'oranges, d'huile d'olive & de poissons ; le *Don de Dieu*, Capitaine *Jean Dupuy* ; le *Saint Louis*, Capitaine *François Nau*, venants tous deux de Bayonne avec réfine, goudron, vin, jambon & autres marchandises ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Mathurin Stephani*, venant de Breft avec sucre brut ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kner* ; le *Diligent*, Capitaine *Joseph Chaton*, venant de Lorient avec café, poivre, bois d'ébene, mercerie, cornes de bœufs, toile de coton, thé, vieux fusils, rassades, rognures de cartes & papier d'enveloppe ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Laurent Gorée* ; l'*Aimable Therese*, Capitaine *Antoine Rabion* ; la *Marie-Anne*, Capitaine *Jean Calvé* ; venants tous trois de Bordeaux, chargés de vin, liege, laine, miel, bouchons de liege, farine, draps de Carcassonne, peaux de moutons, amandes cassées & en coques ; la *Sainte Anne*, Capit. *Michel Dano*, venant de Libourne avec du vin ; le *Saint Jacques*, Capitaine *André Paris*, venant de Dieppe avec des verres à vitres ; le *Saint Jacques*, Capit. *Antoine Perrot*, venant de Calais avec bierre, vin en bouteilles, savon, figues, raisins, huile d'olive, capres, anchois, olives & fruits à l'eau-de-vie ; la *Providence*, Capitaine *Nicolas Fernouillere*, venant de Dunkerque avec lin crud, huile de graines & de rabette, toile à carreaux, toile rayée, pipes à fumer, fil blanc, houblon & fromages de marolles ; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Joseph Merrien* ; le *Vendangeur*, Capitaine *Jean Chameau*, venants tous deux de l'Isle de Ré, chargés de vin ; des Etrangers, les *Deux Amis*, Capitaine *Pieter Cormely*, venant d'Irlande avec bœuf salé ; la *Conception*, Capitaine *Jacques Echevria*, venant de Hennebon, chargé de cloux ; la *Marguerite*, Capit. *Oge Annes*, venant de Cadix ; la *Notre-Dame*, Capit. *Michel-Antoine de Ustua*, venant de Deva en Espagne sur lest, ainsi que le précédent.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 25 Navires François ; sçavoir, le *Saint Joseph*, Capit. *Elie Barbé* ; le *Saint André*, Capitaine *André Michaut* ; le *Saint Jean Baptiste*, Capitaine *Jean Fourneau* ; le *Saint Joseph*, Capitaine *Sebastien du Tille* ; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Louis Barbier* ; la *Marie-Joseph*, Capitaine *Abel Levenas* ; la *Marie-Anne*, Capitaine *Jean Fessard* ; le *Nécessaire*, Capitaine *Alexis le Sent* ; la *Legere*, Capitaine *Guillaume le Sent* ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Nicolas Vaultier* ; le *Chargeur*, Capitaine *Joseph le Sent* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Thomas Piquet* ; la *Sirenne*, Capitaine *Marc Allain* ; le *Saint Michel*, Capitaine *Vincent le Franc* ; les *Deux Freres*, Capitaine *Hervieux* ; la *Marguerite-Eleonore*, Capitaine *Jean Louis Vallé* ; les *Deux Alexandre*, Capitaine *Adrien Aufrie* ; la *Samaritaine*, Cap. *Jacques Durand* ; la *Jeanne Françoise*, Capit. *Jean Chauroy* ; l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Pierre Roqueteau* ; l'*Union*, Capit. *Michel Perguer*, le *Cerf-Volant*, Capitaine *Yves Henrico* ; la *Ville de Nantes*, Capit. *Joseph Cadou* ; l'*Union*, Capitaine *Jean Dubois* ; & la *Providence*, Capit. *Pierre Chaton*, allants à Calais, à Saint Valery, à Fecamp, au Havre, à Dieppe, à Lorient, à Boulogne & à Bourgneuf, chargés de froment, seigle & farine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 7 Juin.

AGRICULTURE.

TREIZIÉME LETTRE

De M. Girard, ſur les Uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne.

BANNALITÉ

Des Fours & des Moulins, & des moyens de la rendre moins onéreuſe au Public : des moutures & de la néceſſité de les rendre meilleures.

LEs droits de *moute* & de *cuiſſon* doivent être plus gratuits que lucratifs. Les Seigneurs qui avoient intérêt de peupler leurs terres, ou d'en retenir les Habitans par les commodités de la vie, ſe ſont livrés à faire conſtruire des moulins & des fours ; & les vaſſaux pour contribuer à l'entretien de ces fours & de ces moulins, ſe ſont ſoumis à un droit deſtiné ſeulement à ſalarier les Fourniers & les Meuniers, & à frayer aux réparations de leurs atteliers. (*a*)

Je compare donc ces droits (bien différens des redevances féodales) à un privilege excluſif, accordé, non pour enrichir le Privilégié, mais pour le dédommager des dépenſes primitives & journalieres du four & du moulin, que ſa politique lui a fait conſtruire.

Le droit de *moute* n'eſt établi par les art. 16 de notre Uſement & 382 de notre Coutume générale, qu'en faveur de celui qui a un moulin dans la banlieue ; & celui-là ſeul eſt ſoumis à ce droit de moute, qui habite une tenue dans cette banlieue.

Aux conſéquences qui réſultent de ces reſtrictions (leſquelles ſuppoſent des conventions primitives & raiſonnables) ſe joint la circonſtance qu'aucun article au titre des *moulins*, ne ſoumet le Vaſſal aux corvées que les Arrêts ont exigé de lui pour la curaiſon des canaux, & autres réparations de moulin. Il en eſt ainſi du titre qui a pour objet les corvées dues au Seigneur de Fief : il ne renferme aucun article qui autoriſe celles qui ſont ſi onéreuſes à des *mouteaux*, déjà aſſez vexés par les Meuniers ; & cependant la Juriſprudence les a étendues aux réparations des moulins, Juriſprudence qui a établi la bannalité des fours.

En remontant actuellement à ce qui ſuivit l'établiſſement des moulins, on voit qu'on ne tarda pas à abuſer d'un privilege excluſif,

---

(a) *Nos meilleurs Feudiſtes, & quelques-uns de nos Hiſtoriens, aſſurent que juſqu'au dixiéme ſiecle, nos Rois* ſeuls *exerçoient la Juſtice par eux ou leurs Lieutenans, & avoient* ſeuls *la bannalité des moulins, fours & preſſoirs qu'ils avoient fait conſtruire pour l'utilité publique. Ils ajoutent même que cette bannalité n'étoit point* de contrainte, *on pouvoit même deſerter impunément les moulins, les fours & les preſſoirs du Roi, pour ſuivre ceux d'un voiſin moins cher. V. Guiot, tom. 1. p. 340, & tous les Auteurs qu'il cite.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qu'on devroit aujourd'hui modifier, ou même anéantir.

Ces abus étoient tels, au commencement du 14^e. siécle, que lors de la rédaction de notre Coutume, il fut réglé que pour empêcher les vols de Meunier, ou les rendre inutiles au voleur, le *Moutal* seroit cru à son serment, si le Meunier ne l'avoit auparavant requis de mesurer son bled. Mais on avoit tant de peur de ne pas trouver de Fermiers, qu'il fut convenu que le Meunier voleur ne seroit point infâme, quelque nombreux que fussent les sermens qu'on auroit faits contre lui.

Cette restriction, ou plutôt la nécessité de se livrer à un homme qui a mille moyens de frauder, fut cause que tous les Tribunaux retentirent des plaintes des mouteaux, & qu'on ordonna aux Meuniers d'avoir des poids & balances. Mais le public n'en a pas été moins maltraité. Car si la mesure pouvoit être changée ou altérée, il en est de même aujourd'hui des poids & balances : un Payſan ne distingue pas facilement le N°. 20 du N°. 30, & ceux qui connoissent les chiffres, vont rarement eux-mêmes au moulin.

Ce n'est donc qu'après avoir reçu sa farine, qu'on s'apperçoit qu'on a été volé ; mais ce qu'il y a de pis encore, c'est que les moutures, faute de bonnes meules & de bons Ouvriers, sont mauvaises, que le cinquiéme de la farine reste avec le son mal broyé.

Cette perte, jointe aux pillages du Meunier, (qui est, dit-il, forcé de voler pour payer une ferme trop chere, & qui est charmé de trouver ce prétexte pour excuser ses rapines) est cause qu'à Quimper, & dans les environs, nous payons la livre de pain 4 ß, pendant qu'à Bordeaux (qui tire du froment de ces endroits, & qui supporte les frais de commission & de fret) on a la livre de pain à 2 ß.

N'y auroit-il donc pas quelques moyens de modifier un droit dont on a abusé à l'excès, & dont on abusera toujours pendant que le Seigneur & son Fermier feront la loi au public ? (a)

(a) *Ne confondons pas les bons Seigneurs avec les mauvais. Voici un fait qui mérite de passer à la postérité. Des* Mouteaux *de Basse-Bretagne vinrent en corps se plaindre à M. le Marquis de Tinteniac, Seigneur de Balanec, des pillages de son Meunier. Ce Seigneur plein de bonté fut sensible à leurs plaintes, & chassa sur le champ son Meunier, qui fut remplacé par un autre au choix des plaignans. Ce second Meunier, aussi fripon que le premier, occasionna de nouvelles plaintes : le Seigneur demanda alors à ses Vassaux ce qu'ils vouloient qu'il fit ? Nous rendre la liberté d'aller moudre où nous voudrons, repliquerent-ils. La proposition fut acceptée à un prix raisonnable. En conséquence ce Seigneur donna ordre de brûler son moulin*, pour ne pas, *disoit-il*, laisser à ses héritiers l'occasion ou le prétexte de renouveller un droit éteint. *Ses* Mouteaux *s'y opposerent, & lui représenterent qu'ils n'avoient point entendu acheter son moulin, mais seulement une liberté qui contiendroit le Meunier.* J'entrerai dans vos vues, *reprit ce Seigneur intelligent*, & j'affermerai mon moulin à si bas prix, que le Meunier n'aura aucun prétexte pour friponner. *Le nouveau Meunier ne s'expose pas à rebuter des Vassaux qui ne sont plus que des pratiques libres : le Seigneur est bien résolu de ne jamais augmenter la ferme de son moulin ; & ses Vassaux trouvent tous les jours en lui un voisin compatissant, ou plutôt un pere très-tendre.*

Le plus prompt remede qu'on puisse porter contre tant d'abus, est de fixer le droit de *moute* à 40 ß par ménage composé de trois personnes au moins ; à 4 ℔ quand le ménage sera au-dessus de six personnes ; & à 9 ℔, quand il sera composé de dix personnes au moins, & de laisser, moyennant cette taxe annuelle & *franchissable*, le *moutal* libre d'aller à tel moulin que bon lui semblera. Il en devroit être ainsi des fours bannaux, dont le droit seroit aussi fixé en argent, & déclaré rachetable, mais aux trois quarts moins que celui du *moute*, & avec défenses expresses de prendre le grain ou la pâte du Vassal, à peine de punition corporelle. Il semble que par cette concurrence ouverte entre gens de mêmes métiers, on les rendra moins fripons, & qu'on empêchera bien des Procès entr'eux & les Vassaux. Mais malgré cette nouvelle précaution, il faudroit ne laisser aucune restriction à l'art. 385 de la Coutume, lequel donne le serment au *Moutal*, mais qui contient aussi des exceptions,

par le moyen desquelles le Meunier peut dérober impunément.

En effet, la mesure dont parle cet article, ni les poids & balances que les arrêts y ont substitués, ne sont pas capables d'empêcher les fraudes des Meuniers fripons, mais si la liberté qu'on veut procurer au *Moutal*, & si le serment que lui accorde la Loi, ne sont pas suffisans pour empêcher le pillage des Meuniers, je ne vois qu'un seul moyen de suppléer à cet empêchement.

Ce moyen seroit de fixer en argent & par boisseau le droit de *moute*, & d'interdire aux Meuniers tout commerce de grains & de farine.

1°. Un payement pécuniaire & plus égal que lorsque le payement du droit se prend en grain. Car dans ce dernier cas, & dans le temps de cherté, le pauvre est plus vexé, au lieu qu'en payant 7 à 8 ß pour la mouture de sa farine, il l'aura entiere.

2°. Il l'aura plus sûrement entiere, si l'on interdit aux Meuniers tout commerce de grains & de farine, puisqu'alors il lui sera inutile de dérober une chose dont il ne trouvera pas de prix. Il seroit même à souhaiter qu'on pût forcer les Meuniers de Ville d'être eux-mêmes Boulangers, afin que le public, exempt de la peine de faire son pain, pût se trouver à la source à un prix modéré, tel que la Police pourroit le régler avec plus de facilité.

En un mot, il ne faut rien épargner pour procurer au peuple des vivres à un prix proportionné à ses petits gains.

Si l'on m'objecte aussi que toutes les modifications que je propose, n'empêcheront pas les friponneries dont on se plaint, j'avoue d'avance qu'une liberté entiere seroit plus efficace que toutes les précautions que j'indique, sur-tout si le Gouvernement vouloit ordonner à chaque Communauté de Ville & de Campagne, de faire faire dans tous les lieux, (qui ne gêneroient point la navigation) des moulins tels que ceux qu'il a déjà fait construire en faveur de plusieurs Hôpitaux.

OBSERVATIONS

De M. Sarcey de Sutieres, sur les labours faits par les chevaux & par les bœufs.

Toutes les fois qu'on voudra renverser l'ordre établi par la nature, on s'exposera à perdre le fruit de ses peines & de ses dépenses; c'est donc vouloir courir ces risques que d'entreprendre d'élever des bœufs & des vaches sous des climats & dans des pays qui ne leur sont pas convenables. De ce que dans telle ou telle Province on éleve une grande quantité de bestiaux, sera-t-il raisonnable d'en conclure qu'on peut en élever de même dans toutes les Provinces du Royaume. Examinez avec attention le pays où vous admirez avec raison cette grande quantité de bestiaux bien nourris & très-sains; si votre climat, la nature de votre sol, la qualité de votre pâturage sont semblables en tout au pays où l'on fait de si beaux eleves, vous pourrez former une pareille entreprise, il est certain que vous réussirez. Ce ne doit donc être que sous les climats, & dans les terreins où les herbages sont naturels & propres aux bœufs & aux vaches, qu'il paroît convenable d'employer ces animaux pour le labourage & les autres travaux rustiques. Je préférerois cependant, je l'avoue, l'usage des chevaux pour tous les travaux de la campagne; 1°. Parce qu'avec la moitié moins de chevaux & la moitié moins d'hommes, on fera beaucoup plus d'ouvrage; 2°. Que cet ouvrage sera plus régulier & mieux fait qu'avec des bœufs, d'où il en résultera une récolte plus abondante & des grains d'une meilleure qualité.

Plus les récoltes seront abondantes, plus on sera en état d'élever des bœufs, vaches, moutons, agneaux, car avec ce qu'on retirera des différentes productions de la terre, & avec les jacheres, on fournira facilement une nourriture saine & solide aux bestiaux de différentes especes, & l'on ne s'appercevra pas de ce qu'ils coutent à nourrir; je dis plus, on trouvera que le profit qu'on en retirera, l'emportera au moins de moitié sur la dépense.

Il n'est donc pas nécessaire de faire labourer les bœufs ou les vaches pour en faciliter la multiplication. Il seroit au contraire très-facile de prouver que les travaux presque toujours forcés qu'on leur fait faire, ne tendent souvent qu'à la destruction de l'espece, ou à la rendre très-rare.

Si l'on m'objecte qu'il n'y aura pas assez de chevaux pour les travaux de la campagne, je répondrai qu'en mettant en valeur tous les marais & landes que je connois en

Normandie, en Bretagne, en Flandres & ailleurs, on aura plus de pâturages & de fourrages pour élever une très-grande quantité de chevaux. Après les avoir fait labourer pendant deux ou trois ans dans un terrein aisé & doux, on les vendroit le double de ce qu'ils auroient couté, parce qu'alors ils pourroient être employés à des ouvrages plus forts, ou à remonter la Cavalerie.

Je puis assurer ceux qui voudront faire cette expérience, qu'ils dépenseront beaucoup moins en labourant avec des chevaux qu'avec des bœufs, qu'ils auront de meilleures récoltes, pourvu qu'ils veuillent cultiver suivant les véritables principes de l'agriculture qui consistent, comme je l'ai déjà dit, dans quatre labours d'égale profondeur, (*a*) & faits dans les temps marqués; dans le bombement des terres plus ou moins fort, suivant la sechereſſe ou l'humidité du sol; dans le chaulage des grains, & dans la maniere d'enterrer la semence avec la herse & non pas avec la charrue. C'est par des moyens aussi faciles que mes bleds ne sont jamais versés; que j'ai d'abondantes récoltes; que mes grains sont de bonne qualité; que je retire une grande quantité de bons fourrages, & que je ménage sur la semence & sur les engrais.

On voit que ma méthode offre les plus grands avantages, puisque d'un côté je présente moins de dépenses, & que de l'autre on est sûr d'un plus grand produit qu'en suivant de certains systêmes. Je ne fais, comme on voit, aucun mystere de ce que je pratique, & je ne le publie que pour le seul intérêt de l'humanité, car je n'ai point de vue particuliere qui me fasse agir. On se plaint tous les ans des intempéries des saisons ou des mauvaises ou moyennes récoltes; & l'on refuse d'essayer des moyens capables de parer à tous ces inconvéniens. (*b*) Si l'on ne veut pas se rendre aux preuves que je donne depuis plus de 20 ans, on peut du moins hazarder de cultiver un ou deux arpents suivant mes principes. Si les récoltes ne sont pas telles que je les annonce, on en sera quitte pour abandonner ma méthode; mais j'ose assurer que tous ceux qui l'auront essayée, en sentiront trop les avantages pour ne la pas adopter entiérement.

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

(a) *Je ne cesserai de répéter qu'on use promptement les sels de la terre en fonçant plus de quatre pouces de profondeur, & qu'il ne faut aller jusqu'au cinquième & sixième, que quand ces quatre pouces ont porté deux récoltes.*

(b) *On a fait de grandes recherches sur les causes des bleds nielés, bruinés, charbonnés, &c. & l'on a donné des procédés qui n'ont eu aucun succès. Mes grains n'ont jamais été sujets à ces sortes de maladies. J'en ai fait voir les raisons dans mon* Agriculture expérimentale, *& dans différentes Gazettes. Mais on veut se refuser à l'évidence. Quelques personnes osent avancer que je dois à la qualité de mes terres tous les avantages dont je jouis; je puis les assurer que j'ai plus de terres médiocres que de bonnes. Ce n'est donc que ma méthode qui me procure de bonnes récoltes.*

(a) *Extrait du premier volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de Rouen.*

COMMERCE.

FABRICATION

D'étoffes faites avec des laines de Moutons qui avoient parqué pendant l'hyver de 1760. (a)

ON a pris 34 liv. 12 onces de laine parquée, qu'on a fait ébecter & battre sur une claie pour en faire sortir la pousſiere; (l'ébectage consiste à en retirer les bouts jarreux. Cette laine a perdu 10 liv. 4 onces dans ces deux opérations, sçavoir; 8 liv. 3 onces dans l'ébectage, & 1 liv. 7 onces dans le battage; ainsi il est resté net 24 livres 8 onces.

On a aussi pris la même quantité de 34 l. 12 onces de laine non parquée, qu'on a fait également ébecter; elle a perdu 8 liv. 12 onces dans ces deux opérations, sçavoir; 7 liv. 12 onces dans l'ébectage, & une livre dans le battage, ce qui fait net 26 liv. & 1 liv. 8 onces de plus que la laine parquée; il y a donc eu dans cette partie de laine non parquée 1 liv. 8 onces de déchet moins que

dans la laine parquée; (*) mais on verra dans la ſuite des opérations, que la laine parquée a généralement moins ſouffert de déchet que l'autre.

A peine cette premiere opération étoit-elle faite, que la laine parquée a paru plus blanche, moins ſeche, & d'un grain un peu plus fin que l'autre.

On a fait peigner & filer pour la chaîne 23 liv. de ces deux différentes laines, ſur chacune deſquelles 23 liv. il a été également employé 6 liv. d'huile.

La laine parquée, après le peignage & la filature, a rendu 19 liv. de fil, & la laine non parquée en a rendu 16, ce qui fait 3 liv. de moins. Le fil de cette derniere laine étoit auſſi moins fin que l'autre.

Pour faire la trame de l'étoffe, on a pris 30 liv. de la laine parquée qu'on a fait ébecter & battre; il y a eu 6 liv. 8 onces de déchet dans ces deux opérations, ſçavoir; 4 liv. dans l'ébectage & 2 liv. 8 onces dans le battage, ainſi il reſte net 23 liv. 8 onces.

On a également pris 30 liv. de laine non parquée, il y a eu 9 liv. 8 onces de déchet dans l'ébectage & dans le battage, ſçavoir; 6 liv. 8 onces dans l'ebectage, & 3 liv. dans le battage; ainſi il eſt reſté net 20 liv. 8 onces, ce qui fait 3 liv. de moins que n'a produit la laine parquée.

Pour avoir un poids égal, on a ajouté 8 onces à la premiere de ces laines, & 3 liv. 8 onces à la ſeconde, ce qui fait 24 liv. de chacune de ces laines.

On a donné à carder & filer pour la trame les 24 liv. de laine non parquée, & une pareille quantité de laine purgée, & ſur ces quantités il a été également employé 5 liv. d'huile pour l'enſimage.

Les 24 liv. de laine parquée ont rendu après le filage, 27 liv. en poids, & 24 liv. 3 quarts de liv. de longueur; c'eſt-à-dire, 74,250 aunes de fil.

Les 24 liv. de laine non parquée ont également rendu 27 liv. en poids & 23 liv. un quatriéme de liv. de longueur; c'eſt-à-dire, 69750 aunes de fil: ce qui fait de moins une livre & demie de longueur, & 4500 aunes de fil; ces deux laines ont été cardées & filées par la même perſonne, ainſi la laine des moutons qui ont parqué, a produit un fil un peu plus fin.

Pour la fabrication des étoffes on a d'abord ourdi 17 liv. 8 onces de fil de chaine de laine parquée en 27 portées de 42 fils chacune, faiſant 1134 fils. Après avoir collé cette chaine, on l'a montée dans un rot d'une aune moins un demi ſeize, avec les 4 lames & 2 fils en broche, comme ſe font les eſpagnolettes croiſées; on a fait faire exprès des lames & un rot, parce que les fils n'ayant pu ſe filer, à beaucoup près, auſſi fins que ceux des eſpagnolettes, les rots ordinaires n'auroient pu ſervir; d'ailleurs, on n'a mis que 27 portées au lieu de 33, par la même raiſon de la groſſeur des fils; cela fait 252 fils de moins qu'aux eſpagnolettes croiſées.

Il eſt entré dans cette chaine 17 liv. de longueur de trame, qui peſoient 18 liv. 10 onces; cette piece avoit 32 aunes un quart au ſortir du métier, & une aune moins un demi ſeize de large. On l'a d'abord épincée, & enſuite envoyée dégraiſſer; elle a perdu une aune un huitiéme dans l'opération du dégraiſſage avec de la terre glaiſe, ainſi elle n'avoit plus que 31 aunes un huitiéme.

On l'a épincée une ſeconde fois, & enſuite renvoyée au moulin, pour être foulée avec le ſavon. Après cette opération, cette étoffe eſt revenue à 25 aunes & demie de long, & cinq huitiémes de large; ainſi elle a perdu dans les deux opérations du dégraiſſage & du filage, ſçavoir; un demi quart un ſeize & demi de large, & ſix aunes trois quarts de long.

On a auſſi ourdi 18 liv. de fil de chaîne de la laine non parquée. Cette étoffe a été montée dans les mêmes rots & lames que la précédente, & a reçu les mêmes opérations.

Cette piece avoit 32 aunes au ſortir du métier; il eſt entré en trame 15 liv. & un demi-perot de liv. de longueur, qui peſoient 17 liv. 10 onces: elle a perdu de ſa longueur une aune 3 huit. dans l'opération du dégraiſſage, & ſix aunes 3 huit. dans celle du foulage, ce qui fait en tout 7 aunes 3 quarts. Elle a auſſi perdu dans ces opérations un demi quart un ſeize & demi de ſa largeur; ainſi elle n'avoit plus après ſa par-

(*) *Nous avons des expériences faites depuis, où nous avons reconnu que les toiſons des moutons parqués ont été conſidérablement plus belles & plus peſantes que celles de moutons qui ont ébergé, & on a gagné ſur la quantité de la laine des moutons parqués environ une quatriéme partie.*

faite fabrication, que 24 aunes un quart de long & 5 huit. de large, ce qui fait une aune & un quart de longueur de moins que l'étoffe faite avec la laine parquée.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Aire.	29	5	
Arras.	30	13	3
Bailleul.	34	9	
Bapaume.	34	2	1
Bergues.	30	9	2
Bethune.	30	7	4
Caſſel.	33		
Douay.	33	11	2
Dunkerque.	36*		
Gravelines.	31	11	10
Heſdin.	31	4	
LILLE.	30	14	
S. Omer.	30	7	6
S. Pol.	27*		
S. Venant.	33	6	

Prix Communs.			
From. le ſep.	31	14	
Pain la liv.		4	5
Avoine le ſ.	8	5	7
Foin le q.	1	11	1
Paille le q.	1		4

METZ.

Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Longwy.	19	12	8
METZ.	19	2	6
Montmedy.	20	5	
Phalsbourg.	20		
Sarrebourg.	16	16	
Sarlouis.	19	10	
Sedan.	24*	19	
Thionville.	19	12	8
Toul.	17	19	11
Verdun.	21	12	
Vic.	16*	7	3

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	12	5
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	4	15	4
Foin le q.	1	9	5
Paille le q.		10	3

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	20	8	
Château-Chi.	24*		
Decize.	19		
Evaux.	19	5	
Gannat.	18*		
Gueret.	20		
Montluçon.	16		
Montmarault.	19	4	
MOULINS.	20	8	7
Nevers.	21	4	
S. Pierre le M.	18	18	
St. Pourçain.	19	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	8	4
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	5	7	4
Foin le q.	2	2	11
Paille le q.		14	3

GRENOBLE.

Lieux les Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	l.
Briançon.	30*	3	9
Buis.	29	6	8
Creſt.	27		
Embrun.	23	8	9
Gap.	25		
GRENOBLE.	20*	6	5
Montelimart.	27	19	
Romans.	25	10	
Valence.	26		
Vienne.	24		

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	17	5
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	8	6	9
Foin le q.	2	11	5
Paille le q.	1	3	6

SOLUTION

De la Queſtion de Commerce, par M. Duret, à Annonay.

La queſtion qui a été propoſée dans la Gazette N°. 39, me paroît des plus intéreſſantes; je ſouhaite fort que vous en donniez la ſolution: en attendant il me paroît que l'on peut réfuter les objections de Pierre, qui dit, que François n'eſt point fondé à demander le rembourſement, en ce qu'il devoit reconnoître plutôt ſi la lettre étoit fauſſe, que pour lui il avoit pris toutes les précautions que la prudence pouvoit lui indiquer. Je réponds à la premiere objection, que Philippe doit être garant à François de la vérité du titre qu'il lui préſente, & qu'il a la même garantie contre celui qui le lui a cédé, & des uns aux autres; ſi l'on admettoit un principe contraire, il en réſulteroit les plus grands inconvéniens, puiſque l'on pourroit tenter impunément de ſe faire payer de pareilles lettres, en ſuppoſant qu'on les tient d'un inconnu.

2°. Pierre dit avoir pris toutes les précautions poſſibles, *&c.* cependant il n'en a pris aucune, car qu'auroit-il fait de moins s'il avoit tenu cette lettre d'une perſonne non

fuſpecte ? (*a*) Il avoit pluſieurs moyens pour s'aſſurer la validité de cette lettre : il pouvoit le ſçavoir d'Antoine, en lui faiſant demander ſi c'étoit véritablement ſa lettre ; il en avoit encore un autre plus ſûr, c'étoit de laiſſer la ſignature en blanc de l'inconnu, & de faire préſenter ainſi cette lettre à François : alors ſi elle eût été acquittée, Pierre n'avoit plus aucun événement à craindre, puiſque François n'auroit eu ſon recours que contre l'inconnu.

Je crois donc démontrer que Pierre n'a pas pris les précautions qu'il pouvoit prendre, & que c'eſt ſon imprudence qui a fait que François a payé cette lettre, car il eſt bien ſûr que ſi l'on eût préſenté à François, la ſeule ſignature de l'inconnu pour y ſervir de quittance, il ne l'auroit pas payée, ou s'il l'avoit fait, il n'auroit eu ſon recours que contre l'inconnu. Conſéquemment Pierre qui l'a priſe de l'inconnu, ne doit pas avoir d'autre garantie.

Je vous réitere, Meſſieurs, que l'on attend avec empreſſement la ſolution de cette queſtion, & l'on ſouhaite qu'elle ſoit fondée ſur quelqu'autorité, afin qu'elle puiſſe ſervir de regle.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 3 Juin 1768.*	NANTES. *le 26 Mai.*	MARSEILLE. *le 18 Mai.*	CADIX. *le 17 Mai.*
Amſterdam, . 54 7 8e	Amſt. . . . . 55 ½	Londres, . 31 3 8	Paris, . . . 77 ¼
Londres, . 31 5 8e		Amſt. . . . 54 ¼	
Hambourg, . 177 ¼	Londres, . . 31 ¾	Cadix, . . . 15 7	Amſt. . . . . 96 ¾
Madrid, . . 1 15 4 6	Flandres, . 57 5 8e	Madrid, . . . 15 9	
Cadix, . . . 15 2 6		Livourne, . . 97	
		Naples . . . 86	
Livourne, . . 96	Hambourg, . 176 ¾	Gênes, . . . 95 ½	Lond. . . . . 40 ¼
		Paris, . . ½ p ⅋ b.	
Lyon, . . ¼ Ben	Paris, . . ¼ p ⅋ p.	Lyon. P. . . au p.	
		Montpellier, au pair.	
		Piaſtres, . . . 49	Madrid. . . au pair.

DE BAYONNE.

Le 16 Mai 1768, en entrant dans le Port de cette Ville, le Capitaine *Michel Sorg*, commandant la Galiote la *Dame Catherine Marie* d'Utherſen en Dannemarck, a rapporté le fait ſuivant : il étoit parti de Hambourg le 3 Mai, chargé de différentes marchandiſes, de 75 pieces de toile & de 22 dames jeannes : le 10 vers ſix heures du ſoir il fut rencontré dans la Manche par un Corſaire qui lui parut Anglois à cauſe de la flamme qu'il portoit, & de la langue que tout l'équipage parloit. Il étoit alors à l'Eſt de Beveziers en Angleterre, & à la diſtance de quatre lieues. Le Corſaire tira un coup de canon auquel le Capitaine Danois répondit en arborant le pavillon de ſa Nation & en attendant l'approche. Dès que le premier, qui s'étoit mis dans ſa Chaloupe, fut monté ſur le Navire du Capitaine Michel, il demanda les papiers de ce dernier, & après les avoir examinés, il ſortit de la chambre dans laquelle il enferma le Capitaine, mit un Garde à la porte, & prit la même précaution à l'égard du reſte de l'équipage, (*a*) à l'exception du Pilote qu'il fit reſter ſur le pont devant la cabane ou logement où les autres étoient retenus. Après s'être de cette maniere aſſuré la liberté

(a) *Je veux dire qu'il n'a pas plus pris de précautions pour en recevoir le montant.*

(a) *Compoſé ſeulement de cinq hommes.*

d'agir ſans oppoſition, les Pirates enleverent pluſieurs caiſſes entieres, en mirent d'autres en pieces, & porterent dans leur Chaloupe ce qui leur plût; manœuvre qu'ils répéterent juſqu'à neuf heures du ſoir, ſans que le Pilote qui étoit ſur le pont pût rien appercevoir, parce que ceux qui le tenoient en reſpect le frappoient avec violence dès qu'il faiſoit le moindre mouvement. Enfin, en rendant la liberté à l'équipage Danois, les Pirates diſtribuerent quelques pieces de toi e qu'ils avoient ſans doute dédaignées, & ſe retirerent totalement. Le premier ſoin du Pilote & des autres, fut de délivrer leur Capitaine qui étoit encore enfermé, & de lui remettre entre les mains la toile qu'ils venoient de recevoir. Le Capitaine la fit ſerrer dans une caiſſe particuliere, continua ſa route, entra au Port de Bayonne le 16 Mai & fit ſa déclaration.

DE L'ORIENT.

Le 30 Mai 1768, le Navire de la Compagnie des Indes le *Saint Louis*, commandé par M. *Villebague Magon*, eſt arrivé ſous Groix. Ce Bâtiment chargé de 10506 balles de café bourbon & 960 billes de bois d'ébene, eſt parti de l'Iſle de Bourbon, le 30 Décembre 1767, a relâché au Cap de Bonne-Eſpérance le 29 Janvier 1768, & en eſt reparti le 28 Février ſuivant.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 28 Mai 1768.*

Les Navires François l'*Apollon*, de 400 tonneaux, Capitaine *Moſneron*, Armateurs MM. *Moſneron*; l'*Arcahaye*, de 200 tonneaux, Capitaine *Teſſier*, Armateurs, MM. veuve *Lemaſne* fils aîné, & *J. Praud*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap & l'autre pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port le Navire étranger la *Conception*, de 40 tonneaux, Capitaine *Jacques Echevria*, pour S. Sebaſtien, le ſieur Gros Courtier.

DU HAVRE, *le 30 Mai 1768.*

Le Navire le *Double Louis*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bechet*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour le Port-au-Prince, & partira dans le courant de Juillet. Ce Navire a pour Armateurs MM. veuve *Homberg* & fils.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 4 Juin 1768.*

	℔	s	
Or de Portugal, à . .	714		marc.
Du Mexique à . . .	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	712		marc.
Ducats à	97		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	5	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	52	15	marc.
Piaſtres . .	48 ℔ 10	à 12 ß 6 d.	marc.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juin.
Deſchamps,	5^e.	L.	10
Maigret,	21^e.	M.	14
Hurel,	28^e.	M.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1282 ½ . . .	1280 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	428 . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	. . . . .	15 ½ 2^m . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	. . . . .	39	39 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	910	910 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	8. 9. 4^m. . .	8 ½ . . . .
3^e. Loterie. .	. . . . .	3 ½ 4 . . .	3 ½ . . . .
Annuités. . .	FESTE.	344	344 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	68 ½	68 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	35 ½ 36 . .	36 . . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	37 37 ½ . . .	37 ½ . . . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	36 . . . .
Canada. . .	. . . . .	43	43 43 ½ . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	8. 11^e. 12 ½ .	8 . . . .
Nouette . .	. . . . .	35 ½	35 ½ . . . .
Ac. de la caiſſe .		1195	1195 . . . .
CONTRATS.			
tirage de la C.	. . . . .	2^e. 376. 3^e. 356	1^e. 405. 2^e 377. 3^e.
	. . . . .	. . . . .	356 4^e. 342. 5^e. 342
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 46.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 24 au 28 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, le *Diligent*, Capitaine *Hue*, de Caen, venant de Honfleur, en relâche & en charge pour Londres ; la *Marie-Louiſe*, Capitaine *Mathurin Pelletier*, de Nantes ; la *Pellerine*, Capit. *François David*, de l'Iſle Dieu, venants tous deux de Nantes, chargés de froment ; les *Chartrons de Bordeaux*, Capitaine *Pieter Gerbrand Heſſels*, de Dantzick, venant de ce même endroit, chargé de 1616 ſacs de froment.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 4 Navires François & 6 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Diligente*, Capitaine *Leſebvre*, allant à Bordeaux, chargé de plâtre ; le *Succès*, Capitaine *Bretteville*, allant à Cherbourg avec le reſte de ſon chargement pris à Bordeaux ; l'*Harmonie*, Capitaine *le Comte*, allant à Rouen avec ſon chargement pris à Liſbonne ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Fauqueux*, allant à Dieppe ſur leſt ; la *Marie-Thereſe*, Capit. *Neerman*, Hollandois, allant à Breſt, chargé de bois pour le Roi ; le *Jetſe & Friderick*, Capitaine *Pranger*, Hollandois, parti ſur leſt ſans deſtination determinée ; la *Fortune*, Capitaine *Larien*, allant à Norwege ; le *Diamant*, Capit. *Ritchie*, Anglois, allant en Ecoſſe ; le *Jacques*, Capitaine *Trenham*, Anglois auſſi, de même que le ſuivant, & allant en Angleterre, tous trois ſur leſt ; la *Providence*, Capitaine *Syverſen*, allant à Dieppe, chargé de 250 boucauts de tabacs.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 21 au 27 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 10 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Aimable Manon*, Cap. *Moyſan*, venant du Cap, chargé de 101 bariques 3 quarts de ſucre terré, 180 bariques 34 quarts de café, 6 bariques 1 quart de cacao, 3 barils de confitures ; la *Thetis*, de 130 tonneaux, Cap. *Bertho*, venant de Marſeille, chargé de 141187 liv. de ſavon, 45 pieces 3 demi-pieces 2 barils d'huile d'olive, eau de la Reine, 200 bariques de vin, liqueurs, ſoufre, ſumac, drogueries, dates, jalap, canefice, tamarin, verdet, coton en laine & filé, & vin de Malaga ; la *Marie Modeſte*, Capit. *François Mandret* ; le *S. Jean Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret*, venants tous deux de Rouen avec chanvre crud, fayence, lanternes de verre, toile cirée, carreaux à paver, plâtre & laine ; les *Jumeaux*, Capitaine *Luc Chauvel*, venant du Havre avec vin de Provence, liqueurs, ſyrop de capillaire & terrerie ; la *Jeanne*, Capit. *René Patary*, venant de Vannes ; la *Sainte Anne-Françoiſe*, Cap. *Jacques Stephan*, venant de l'Orient ; le *S. Joſeph*, Capitaine *Louis Rollando*, venant de Pont l'Abbé, chargés de poivre, avoine, bled noir & cire jaune ; l'*Union*, Capitaine *Louis Brochard*, venant de Bayonne avec réſine & goudron ; des Etrangers, la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *Barent Adrians*, venant d'Oſtende ſur leſt ; l'*Eliſabeth*, Capit. *William Lambert*, venant de Corck avec bœuf ſalé ; les *Trois Freres*, Capitaine *Pieter Lubbe* ; les *Six Freres*, Capitaine *Andreas Hog* ; l'*Anne-Louiſe*, Capitaine *Peter Servin*, venants tous trois de Gottembourg, chargés de planches de ſapin, fer en barres, acier, avirons, gros cloux, brai gras & goudron ; la *Gueta*, Capit. *Nils Fatrek*, venant d'Uddewalde ; le *Michel*, Capitaine *Jurgen Rohlwitt*, venant de Fridericſtadt, chargé, ainſi que le précédent, de fer en barres, planches de ſapin, brai gras, goudron, marteaux & chevrons ; la *Dame Thadea*, Capit. *Jurgen Muller*, venant de Hambourg avec cuivre rouge, mercerie, noir de fumée, laine, fer blanc, colle, plomb en ſaumons, bœuf fumé, indiennes & platilles ; la *Concorde*, Capitaine *Jean Thomas* ; le *Jeune Martin*, Capit. *Ale Oeger Croontje*, venants tous deux d'Amſterdam avec fer en barres, chanvre, bierre & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 11 Navires François ; ſçavoir, la *Marie-Gabrielle*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chauveau*, allant en Guinée ; l'*Algonquin*, de 130 tonneaux, Capitaine *Pavie*, allant à S. Marc ; la *Poſte de Dunkerque*, Capit. *François Durand*,

allant à Cadix avec peaux de veau corroyées, cuirs tanés, ſucre en pains, café, étamine, bas de fil, toile de Cholet, orge, harricots & feves; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre la Salle*, allant à Bayonne & à Saint-Sebaſtien avec mercerie, quincaillerie, coutil, ardoiſes, fayence, ſucre en pains, toile, fil de lin & feves; le *S. Jacques*, Capitaine *Jacques le Palmec*; le *Saint François-Xavier*, Capit. *Jerôme Puich*; la *Marie-Victoire*, Capitaine *Jean Moriſſon*; la *Magdeleine*, Capit. *Jean Maſſon*; le *S. Yves*, Capitaine *Joſeph Gallic*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Jean Calvé*; la *Marie-Catherine*, Capitaine *Noel Jouſſet*, allants à Honfleur, à Rouen & à Dieppe, chargés de froment.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du premier au 22 Mai 1768, il a été exporté de cette Ville, par 2 Navires Danois, 5 Hollandois, 19 Eſpagnols & 16 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Flensbourg*, 59 tonneaux 33 bariques 56 pipotes d'eau-de-vie, & 55 tonneaux de vin; pour *Londres*, 2400 conques de froment; pour *Lisbonne*, 2000 conques de froment, 15900 conques de bled d'Inde; pour *Porto* en Portugal, 32 milliers de brai, 20 milliers de réſine, 30 barils 100 demi-barils de goudron, 150 conques de feves, 10 balles de papier; pour *Cadix*, 185 bariques de brai gras, 14 barils de goudron, 240 conques de froment; pour *Villavicioſa*, 390 conques de froment, 700 conques de bled d'Inde; pour *Bega*, 10 balles de papier, 112 cuirs apprêtés & 14 balles d'étofe; pour *Biabeles*, 280 conques de bled d'Inde; pour la *Corogne*, 300 conques d'orge & 360 conques de froment; pour *Rivadeos*, 1000 conques de bled d'Inde; pour *Louanco*, 700 conques dito; pour *Saint-Ogne*, 1300 conques dito; pour *le Ferol*, 1760 conques de froment, 8 milliers de brai & goudron; pour *Saint-Ander*, 900 conques de froment, 1300 conques de bled d'Inde, 450 quintaux de cordages, 300 planches de pin; pour *Saint-Sebaſtien*, 174 ſacs de cacao; pour *Bilbao*, 12 milliers de brai, 30 barils de goudron, 10 balles de papier, 7 bariques d'eau-de-vie & 3 bariques de jambons; pour *Rochefort*, 582 pieces de bois de conſtruction, 38 milliers de brai ſec, 286 barils de brai gras & 2 barils de vin de France; pour *Landerneau*, 58 milliers de brai & réſine, 18 barils de goudron & 1500 planches de pin; pour *Breſt*, 132 bariques 199 barils de brai gras & goudron, 9 bariques de vin & 200 planches de pin; pour *Nantes*, 333 milliers de réſine, 18 milliers de brai ſec, 590 planches de pin, 2 bariques de jambons, 10 caiſſes de vin; pour *Bordeaux*, 5 milliers de merrain, 4 futailles de jambons & 333 traques d'avirons; pour *Rouen*, 24 balles de peaux de moutons, 150 balles de réglisſe, 40 balles de laine, 24 bariques de vin & 80 barils d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 2 Bâtimens Danois, 4 Hollandois, 1 Anglois, 20 Eſpagnols, 1 Portugais & 31 François. Des Danois, 1 venoit de Copenhague avec 20 planches de ſapin & leſt en ſable, & l'autre de Hambourg (*) avec 66 caiſſes 39 balles, 58 futailles de différentes marchandiſes; des Hollandois, 2 venoient d'Oſtende; l'un ſur leſt, l'autre avec 20 balles de diverſes marchandiſes; 1 venoit d'Amſterdam, chargé de 7319 fromages, 555 barres 10 rouleaux de plomb, 100 plaques de fer & 300 balles de marchandiſes, & 1 venoit de Bordeaux ſur leſt; le Bâtiment Anglois venoit de Bordeaux ſur leſt; des Eſpagnols, 4 venoient de Villavicioſa à vuide, 1 ſeul apportant 6000 citrons; 8 venoient de Saint-Sebaſtien, 1 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Gigeon, 1 d'Ondarrua, 1 de Saint-Ander, 1 de Liqueitio, 1 de Saint-Ogne, tous ſur leſt en ſable & en pierre; 1 venoit de la Perrotine avec 60 muids 12 boiſſeaux de ſel, & 1 venoit de Bilbao avec 6 futailles 12 balles 7 paquets 2 caiſſes & 3 boëtes de diverſes marchandiſes; le Portugais venoit de Lisbonne ſur leſt en ſable; des François, la Frégate l'*Harmonie*, de 240 tonneaux, Capit. *J. B. Caulongue*, venoit de S. Pierre de la Martinique, chargée de 251 bariques 20 tierçons 2 quarts de ſucre, 108 bariques 25 tierçons de café & 400 ſacs de cacao; 3 venoient de Lisbonne avec 19 bariques d'huile d'olive, cacao & leſt; 1 venoit de Cadix avec 47 barils de vin; 3 venoient de Saint-Sebaſtien avec 192 pierres à meules, 2 bariques 11 barils de vin, 8 barils de raiſins, 2 futailles 3 boucauts de quincaille, 32 ſacs de cacao; 1 venoit de Saint-Jean-de-Luz à vuide; 1 venoit de Marſeille avec 100 caiſſes & demi-caiſſes de ſavon, 59 quarts 10 pipes d'huile, 15 caiſſes d'anchois, 15 caiſſes d'olives; 1 venoit du Havre avec 154 balles ou ballots 5 bannettes 16 caiſſes 2 boucauts & 21 paniers de différentes marchandiſes; 1 venoit de Dieppe avec 1800 bouteilles de verre vuides; 1 venoit de Rouen, 1 de Saint-Valery ſur Somme, & 1 de Nantes, tous trois ſur leſt; 10 venoient des Sables d'Olonne, 3 de la Perrotine, 2 de Saint-Gilles & 1 de l'Iſle d'Oleron, chargés tous ſeize de 921 muids 82 boiſſeaux de ſel & 60 quintaux de fer.

(*) *Il eſt fait mention de ce Bâtiment dans le corps de la Gazette.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 14 Juin.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

UN grand nombre d'Officiers & de Soldats du corps de Montagnards commandé par le Colonel Fraſer, qui avoit été réformé depuis la paix, ſe diſpoſent à s'embarquer pour l'Iſle de S. Jean. Cette Iſle eſt ſituée dans le Golfe de S. Laurent, entre la Nouvelle-Ecoſſe & le Cap Breton. Le Gouvernement y fait à ces nouveaux Colons des conceſſions de terre; & on eſpere que cet établiſſement pourra nous devenir très-avantageux dans le cas de quelque rupture avec la France.

On mande de Boſton dans la Nouvelle-Angleterre, qu'on y a découvert dernierement une eſpece d'algue qui croît ſur les roches de la côte de Labrador, & on a vu par des expériences réitérées qui en ont été faites, qu'elle donne une excellente couleur de pourpre pour la teinture.

EXTRAIT

Des Lettres de Montſerrat, du mois de Mars dernier.

Il s'eſt formé une conſpiration des Négres de l'Iſle pour détruire tous les Blancs & s'emparer de leurs biens. Leur projet étoit de réſerver les femmes blanches, dont les plus belles auroient été le partage des principaux Négres; & les autres auroient été reparties à ceux de moindre conſéquence. La conſpiration ne fut découverte que trois heures avant ſon exécution. Les principaux coupables ont été mis en priſon, & vraiſemblablement ils ont reçu actuellement le châtiment dû à leur félonie.

» Nous ſommes ici dans la plus grande » conſternation à l'occaſion de la révolte des » Négres, & de l'horrible maſſacre qu'ils » avoient projetté, mais qui, grace à la » divine Providence, a été découvert encore » aſſez à temps pour qu'on pût en prévenir l'affreuſe exécution. Cependant les Re- » belles ſe ſont retirés ſur les montagnes avec » tout ce qu'ils ont pu emporter d'armes & » de munitions; & ils ſemblent déterminés » à oppoſer toute la reſiſtance qu'on peut » attendre de gens animés par le déſeſpoir. » Leur deſſein étoit de commencer par faire » ſauter en l'air la ſalle du bal le 17 Mars au » ſoir pendant qu'on y danſeroit. C'eſt l'aveu » qu'on a tiré de quelques-uns d'entr'eux, qui » ont été arrêtés. Le nombre de ceux qui ſe » trouvent actuellement en priſon, ſe monte » en tout à ſoixante & dix, & nous eſpé- » rons qu'avec la grace du Seigneur & l'aſſiſ- » tance des Troupes, que nous attendons » d'un moment à l'autre d'Angleterre, nous » pourrons vous envoyer ſous peu la nou- » velle de la réduction de tous ces mé- » contens.

Il eſt arrivé à Antigoa, Mercredi dernier 23 de ce mois, un Sloupe de S. Chriſtophe, avec un exprès, que le Commandant en chef a envoyé, (en conſéquence des avis qu'il avoit reçus du Gouverneur White de Mont-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ferrat) au Préſident de notre Iſle & au ſieur Reynolds, Major du 68e. Régiment de Sa Majeſté qui eſt ici en garniſon, pour ordonner un détachement de Troupes qui contribuera à dompter les Négres révoltés à Montferrat. Le Major, après avoir reçu cette nouvelle, a formé ſur le champ un détachement qui a été bientôt en état de s'embarquer. Le Jeudi au matin ſuivant, on a fait partir encore un autre détachement avec un ſergent pour le même objet.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS				DIJON.				LIMOGES.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Château-T.	27	9	8	Arnay-le-Duc.	18	16		Angoulême.	18	8	3	Albi.	21	7	6
Chauny.	29	15		Avallon.	19	16						Alet.			
Clermont.	29	15		Autun.	19	16									
				Auxerre.	22							Beziers.	25	2	10
Coucy.	28	12	6	Auxonne.	20	5						Carcaſſonne.	23	16	9
Creſpy.	29			Bar-ſur-Seine.	21	17	1	Bourganeuf.							
Fer-en-Tard.	27			Beaune.	19	18	8					Caſtelnaudary			
												Caſtres.	23	14	4
Guiſe.	30	15		Belley.	29	14									
Ham.	29	8		Bourbon-Lan.	18							Lavaur.	21*	5	
				Bourg.	20	10		Brive.	18*	10	6	Limoux.	24	17	11
Hirſon.	32*			Châlon.	23	8	7								
Lafere.	28	16		Charolles.	21	18	9					Montpellier.	30*	17	6
				Châtil.ſur-Sei.	20	10						Narbonne.	27	6	
Laon.	27														
Marle.	28	3	9	DIJON.	21	1	4	LIMOGES.	15*			Niſmes.	27	17	5
				Gex.	30*	16	3								
Noyon.	27	10		Mâcon.	24							Pezenas.	28	8	7
Ribemont.	30			Nuits.	19	10									
				Saulieu.	19	10	11					S. Papoul.	23	2	1
SOISSONS.	26*	5		Semur-en-Aux.	20	18									
Vervins.	31	16		Seurre.	14*	2	10	Tulle.	16	16	10	TOULOUSE.	23	2	10

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	28	19	1
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	7	12	4
Foin le q.	1	6	5
Paille le q.		14	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	6	5
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	6	14	3
Foin le q.	2		9
Paille le q.	1	1	3

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	17	3	10
Pain la liv.		2	1
Avoine le ſ.	5	17	8
Foin le q.	2	16	3
Paille le q.		17	6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	1	6
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	10	16	8
Foin le q.	3	5	11
Paille le q.	1	7	8

ANNONCES DE LIVRES.

Dictionnaire géographique, hiſtorique & politique des Gaules & de La France, par M. l'Abbé Expilly, Chanoine-Tréſorier en dignité du Chapitre Royal de Taraſcon, des Académies Royales des Sciences & Belles-Lettres de Lorraine, de Pruſſe, de Suede, de Dijon, *&c.* tom. 5e. in-fol. 1768. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez De-

ſaint, Saillant, Bauche, Heriſſant, Deſpilly, Nyon, Leclerc, Piſſot, Libraires.

Le débit qui s'eſt fait des quatre premiers volumes, fait aſſez l'éloge d'un ouvrage qui intéreſſe toute la Nation. En effet, l'Auteur a eu ſoin de rapporter tout ce qui pouvoit piquer la curioſité du Lecteur, ou l'inſtruire ſur des faits qui lui auroient couté beaucoup à découvrir. On trouve dans cet ouvrage quantité d'anecdotes amuſantes, l'Auteur a cru même qu'il ne devoit pas négliger les origines fabuleuſes de quelques endroits ou de certains Monaſteres, mais il n'a donné ces fables que pour ce qu'elles ſont. Il étoit néceſſaire de les faire connoître pour nous apprendre l'origine de certaines coutumes auxquelles ces fables ont donné lieu. On ne ſçauroit trop ſçavoir gré au zele infatigable de l'Auteur, qui paroît n'avoir rien négligé pour donner à ſon livre toute l'utilité dont il étoit ſuſceptible. Nous ne prétendons pas par cet éloge mérité, juſtifier quelques erreurs qui ſe ſeront gliſſées dans ce dictionnaire. Quel eſt l'ouvrage qui en ſoit exempt? Quand la majeure partie eſt bonne, on doit faire grace du reſte à l'Auteur.

Ce volume commence à la lettre N. & il eſt terminé par la lettre Q. incluſivement. L'article de *Paris* contient 177 pages, & forme une hiſtoire très-détaillée de la Capitale. L'article *Provence* n'eſt pas moins curieux ni moins intéreſſant. Enfin, nous pouvons aſſurer que ce Dictionnaire eſt utile & même néceſſaire à un très-grand nombre de perſonnes.

Traité des vertus & des récompenſes, pour ſervir de ſuite au traité des délits & des peines. Traduit de l'Italien par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, & Ingénieur, au ſervice du Roi & de la République de Pologne. Vol. in-12. à Paris, chez Panckouke.

On a vu dans notre Journal de Mars dernier des articles tirés de cet ouvrage, & qui traitoient de l'*invention des Arts*, de l'*Agriculture*, de la *Navigation* & du *Commerce*. Pluſieurs de nos Lecteurs ſatisfaits de ces morceaux, nous témoignerent l'envie qu'ils avoient de poſſéder l'ouvrage entier; c'eſt pour les avertir qu'il eſt actuellement en vente, que nous faiſons cette annonce. Les perſonnes qui aiment la langue Italienne, ſçauront gré au Traducteur d'avoir joint le texte Italien. L'Auteur eſt M. le Marquis Hiacintho Dragonetti, Napolitain.

A INTRODUCTION TO MINERALOGIE; C. A. D. *Introduction à la mineralogie, ou claſſification exacte des foſſiles & minéraux, ſçavoir, des terres, pierres, ſels, corps inflammables & ſubſtances métalliques.* L'Auteur y a joint, 1°. *Un diſcours ſur la génération des minéraux.* 2°. *Les tables du Docteur Lehman, concernant l'affinité des ſels.* 3°. *Des tables ſur la gravité ſpécifique des minéraux.* 4°. *Des obſervations ſur leurs vertus reſpectives pour ſervir de conducteur électique.* Par M. Jean Reinhold Forſter. A Londres chez Cadell. 1768.

Cet ouvrage eſt très-eſtimé des ſçavans en ce genre.

PLAN DER FRŒNCKISCH-PHISICALISCH ŒCONOMISCHEN BIENENGESELLSCHAFFT, *&c.* C. A. D. *Plan de la Société phyſico-économique des abeilles de Franconie.* Par M. J. Leonh Eyrich. A Anſpach, chez Poſch. 1768.

Ceux qui élevent des abeilles, & qui n'entendent point la langue Allemande, doivent deſirer que quelques perſonnes zélées pour le bien public s'occupent à traduire ce traité. Nous ne ceſſerons de nous plaindre de ce que ceux qui entendent les langues étrangeres, emploient plus volontiers leurs talents à traduire des futilités que des choſes utiles.

EXTRAIT

Des Obſervations & Expériences ſur diverſes Parties de l'Agriculture, par M. Formanoir de Palteau. (a)

DE LA PLANTATION DES BOIS.

Les friches qui couvrent les hauteurs ſituées entre Sens & Joigny, méritent, dit M. Palteau, de l'attention par leur étendue, par leur inutilité actuelle, n'y ayant pas dans les environs aſſez de beſtiaux pour profiter du peu de pâturage qui s'y trouve, & par le parti qu'on pourroit en tirer ſi on les mettoit en bois. Mais on eſt perſuadé que les

(a) *Voyez la Gazette N°. 44.*

plantations conſidérables exigent de groſſes avances, qui ſont long-temps mortes, & que leur réuſſite eſt incertaine; ce qui eſt très-vrai, ſur-tout ſi le Planteur ignore la nature & les propriétés de ſon terrein; s'il ne ſçait pas bien planter, & à peu de frais. On ne peut donc encourager les Propriétaires qu'en diminuant la dépenſe, en aſſurant & en accélérant le produit. J'eſpere que les différentes épreuves que j'ai faites, & les ſuccès qui les ont ſuivies, m'aideront à remplir en partie ces objets.

Je n'entends point faire des plantations qui puiſſent faire tort au labourage ou à la pâture; je ſens trop l'utilité de ces deux principales branches de l'agriculture; mais la plupart des friches dont je parle ſont de trop mauvais fonds, pour que quelqu'un qui bâtiroit des fermes, & les mettroit en culture, pût eſpérer d'être jamais dédommagé de ſes avances. Les terres ont été autrefois toutes couvertes de bois; elles ont, ſûrement après l'arrachis, donné de belles récoltes, occaſionnées par le défoncement des terres & la pourriture des feuilles. Mais ces terres ſe ſont affaiſſées, l'engrais des feuilles s'eſt conſommé, & les averſes ont emporté ce qui reſtoit de plus meuble, de plus léger & de plus fertile, de façon qu'elles ne produiſent pas même aſſez d'herbes pour faire un pâturage médiocre.

Il s'agit premiérement de ſçavoir à quelle eſpece de bois chaque terre eſt propre.

Preſque tous les terreins peuvent produire du chêne, le plus utile de tous les bois, mais il vient ou médiocre ou difficilement, & toujours lentement, à moins qu'on ne rencontre de ces terreins qui ayant beaucoup de fonds, lui ſont abſolument propres, & qui ſont aſſez rares dans les pays dont il s'agit. Il eſt lent & difficile à prendre dans les terreins argilleux & froids; il y donne cependant de très-belles pouſſes, lorſqu'il y eſt une fois établi, que les terres ont du fonds & point de mouilleres. Il réuſſit mieux que tous les autres arbres dans la pierre, ſur-tout s'il y a du fonds, il eſt tendre à la gelée, c'eſt pourquoi il ſouffre beaucoup dans les vallées étroites & profondes, où les taillis ſont ſujets à geler; une fois pris, il y réuſſiroit mieux en futaie.

Le charme veut de bons fonds légers & ſableux, craint peu la pierre & la gelée.

Le chataignier aime le ſable & la terre légere. Il gele très-aiſément, ainſi que le chêne, & périt dans les mouilleres.

Le bouleau ſe plaît dans les terres argilleuſes & froides. Toutes expoſitions lui ſont bonnes avec cette terre; il n'aime cependant pas les vallées étroites, où les coups de ſoleil le tuent.

Le tremble, le marſault, le peuplier blanc peuvent être relégués dans les mouilleres, & y donner quelques produits, ſurtout le tremble, qui devient promptement un gros & grand arbre, ſi la mouillere a du fonds, & ne conſerve pas l'eau trop longtemps.

Il ſe trouve des terreins rebelles, tels que ceux qui n'ont point du tout de fonds, ou qui ſont mêlés de craie. Ils ont peine à produire les plus mauvaiſes eſpeces de bois. Il n'y a d'autre parti à prendre que de les laiſſer dans leur état d'inutilité, à moins que par leur ſituation & leur expoſition, ils ne ſoient propres à produire de la vigne ou du bled. Si cependant on eſt forcé pour établir une garenne, pour un point de vue ou pour d'autres raiſons, de le mettre en bois, on pourra y planter du coudrier, du genievre, en prenant les précautions que j'indiquerai.

De Brive, *le 2 Juin 1768.*

Nous éprouvons ici un changement très-conſidérable depuis quatre jours. Après avoir eſſuyé des chaleurs aſſez fortes pendant près de trois ſemaines, (le thermometre n'ayant varié que depuis le quinziéme degré juſqu'au vingtiéme) nous avons été obligés de reprendre les habits d'hyver. Le thermometre n'eſt actuellement qu'à quatre degrés au-deſſus de la glace. Il ne ceſſe de pleuvoir, & la pluie eſt mêlée de petites grêles depuis quatre jours.

PRIX

Décerné par la Société économique de Berne.

Cette Société avoit propoſé pendant pluſieurs années de ſuite, un prix pour le Mémoire *qui feroit le mieux connoître la nature, la qualité & l'emploi des engrais.* Peu ſatisfaite des différens Mémoires qu'elle avoit

reçus ſur cette matiere, elle ſe diſpoſoit à retirer le prix, lorſqu'elle ſçut que M. de Maſſac, Membre de la Société d'agriculture du Bureau de Brive, venoit de faire imprimer un ouvrage ſur cette matiere. La Société ne tarda pas à ſe le procurer, & après un mûr examen, elle prit la réſolution d'offrir une médaille à l'Auteur du Mémoire ſur la qualité & ſur l'emploi des engrais. (*a*) Pour traiter avec plus de clarté un ſujet ſi intéreſſant pour l'agriculture, M. de Maſſac a diviſé tous les engrais dont on peut faire uſage, en quatre claſſes. La premiere contient ceux qui proviennent du regne animal; la ſeconde, ceux qui ſont tirés du regne végétal; la troiſiéme, ceux qui appartiennent au regne minéral. Enfin, on trouve dans la quatriéme tous les engrais qui ne tiennent à aucun des trois regnes. L'ouvrage eſt terminé par un examen phyſique des différentes natures de terre. L'Auteur après en avoir fait l'analyſe, indique les engrais qui ſont propres à chacune de ces terres. Nous avons fait connoître cet excellent traité dans nos Gazettes de l'année derniere, & nous nous félicitons de ce que le jugement que nous en avions porté d'avance, s'eſt trouvé confirmé dans la ſuite par une Société célebre, ſçavante, & dont les travaux ſans relâche n'ont d'autre objet que l'utilité publique.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Délibérations de la Chambre des Communes du 19 Mai 1768.

ON a préſenté & lû à la Chambre une Requête de Charles Dingley, Marchand de Londres. Le Suppliant y repréſente que depuis fort long temps, il a par une importation conſidérable de bois en arbres fait baiſſer le prix de cette marchandiſe, & qu'ayant jugé d'après ce qu'il avoit vu en Hollande de l'utilité & du profit que l'Angleterre pouvoit tirer de l'uſage des moulins à ſcie, il a fait conſtruire ſur ſes terres, à Limehouſe, dans le Comté de Middleſex, un moulin à vent pour ſcier le bois, qui lui a couté près de 4000 # ſterl. que ce moulin a été approuvé par la Société des Arts & Sciences, & a été reconnu pour être d'une grande utilité, que le Suppliant eſt perſuadé que ſes efforts dans cette entrepriſe auroient produits à tous égards un grand avantage pour la Nation, mais que le 10 de Mai quatre ou cinq cents perſonnes ſe ſont aſſemblées ſéditieuſement & tumultueuſement, ſont entrées de force dans la Cour du moulin du Suppliant, ſur les quatre heures de l'après-midi, & ont détruit ledit moulin à ſcie, & que quoiqu'il ait invoqué le ſecours de pluſieurs Juges de Paix, rien ne put les déterminer à ſe rendre ſur les lieux pour y lire la proclamation contre les attroupemens ſéditieux, ou à donner des ordres aux forces militaires de procurer des ſecours; que le Suppliant fait tous ſes efforts pour faire juger les ſéditieux qui ont fait ce dégât, & qu'il y a en conſéquence des ordres expédiés pour faire arrêter pluſieurs d'entr'eux: que l'on n'a pas encore fait une eſtimation réguliere des dommages que le Suppliant a eſſuyés, mais qu'il juge que pour réparer completement le tout, il n'en coutera gueres moins de ſept ou huit cents livres ſterlings, indépendamment de la perte conſidérable que le Suppliant a faite, ſe voyant privé de l'uſage dudit moulin pour un temps conſidérable, & enfin, que le Suppliant comptant avoir prouvé qu'il étoit un membre utile à la Société, & par cette conſidérable entrepriſe & par beaucoup d'autres, il eſpere que la Chambre prendra ſon affaire en conſidération, & voudra bien, de telle maniere qu'elle jugera convenable, lui accorder ſon appui & ſa protection pour le mettre en état de réparer inceſſamment ſon moulin comme il eſt dit ci-deſſus, afin que ni le public, ni le Suppliant n'ait à ſouffrir de ce qu'il ne ſeroit pas rétabli ſur le champ.

DE LONDRES, *le 3 Juin.*

Un Exprès venu par terre des Grandes Indes, eſt arrivé ici le 28 Mai. Il nous a

(a) *Ce livre ſe trouve à Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, vol. in-12, 1767.*

apporté la nouvelle du rétabliſſement de la paix dans cette partie du monde, & nous ſçavons auſſi par lui que les Anglois, en vertu d'un article du traité ſeront indemniſés des frais de la guerre.

Le 30 du même mois, le *Comte de Lincoln*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, Capitaine *Hardwich*, arriva de la Chine à Falmouth, il avoit mis à la voile des Dunes pour ſon voyage le 2 Janvier 1767.

Il y avoit déjà ſix ſemaines que ce Vaiſſeau s'étoit ſéparé du *Norfolk*, Capitaine *Sand*, venant auſſi de la Chine, & qui étoit en très-bon état.

Le *Worceſter*, Capitaine *Hall*, devoit appareiller pour l'Europe au mois de Décembre dernier, & le *Lord Mansfield*, Capitaine M. *Cleod*, eſt arrivé à Calcuta le 2 du même mois.

La cargaiſon du Vaiſſeau le *Comte de Lincoln*, conſiſte en 4600 pieces de différentes marchandiſes, 37000 livres de ſoie écrue, 300000 liv. de *thé bohé*, 13600 liv. de thé *congo*, 12400 liv. de thé *hyſon*, 166300 liv. de thé *ſinglo*, & en 8100 liv. de thé *ſouthong*; 7 caiſſes entieres, 33 demi-caiſſes & en une boete de porcelaines de la Chine, outre pluſieurs autres marchandiſes.

La cargaiſon des Vaiſſeaux de la Compagnie le *Northumberland* & *l'Oſterley*, arrivés nouvellement de la Chine, conſiſte en 9280 pieces de différentes ſortes de marchandiſes, 66000 liv. de ſoie crue, 715000 liv. de thé bou, 36800 liv. de thé hyſon, & 283900 liv. de thé ſinglo, 10 caiſſes, 90 demi-caiſſes & 2 boetes de porcelaines, avec pluſieurs autres effets.

Le *Triton*, Vaiſſeau de la Compagnie, Capitaine *Elphinſtone*, parti de Londres, eſt arrivé à la Chine.

Les Vaiſſeaux de la Compagnie le *Bute*, Capitaine *Maylland*, & le *Comte de Chatham*, Capitaine *Morris*, partis de Londres, ſont arrivés à Bombay.

COLONIES FRANÇOISES.

De S. Domingue.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre une habitation ſiſe à l'Iſlet à Cornes, quartier du Limbé, conſiſtant en 64 quarreaux de terre propre à établir en café, bornée au Nord, par la Ravine des fonds bleus. On s'adreſſera à M. *Camuſat de Mauroy*, Négociant au Cap.

A vendre une habitation ſiſe au Port Margot, conſiſtant en 22 quarreaux de terre ou environ, ſur laquelle il y a 10 mille pieds de café plantés & en rapport, & 6 mille âgés de 18 mois; 2 mille touffes de bananniers & autres vivres, *&c.* On s'adreſſera à M. *Gruel*, Habitant audit quartier, ou à MM. *Marchand de la Beaubreçais & Milon*, Négocians au Cap.

Succeſſions.

MM. les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Fage*, Habitant au Limbé, ſont priés de la part de Madame ſa veuve, de communiquer à M. *Monceaux*, Avocat au Conſeil, leurs titres de créances, afin de pouvoir conſtater les dettes de cette ſucceſſion, & prendre enſuite les arrangemens convenables pour la liquidation.

MM. les créanciers & débiteurs de la ſucceſſion du ſieur *Focard des Eaux*, décédé en 1758, Habitant à l'Artibonite, ont été priés de remettre chez M. *Lucas*, Avocat & Doyen des Procureurs de S. Marc, leurs titres de créances ou quittances, afin de pouvoir opérer la liquidation de ladite ſucceſſion, & repartir ce qui ſe trouve en caiſſe.

Prix courans de diverſes denrées & marchandiſes à Dunkerque, du 20 au 31 Mai 1768.

Le meilleur bled blanc de Flandres, 41 ℔ la *raziere*.

Eaux-de-vie, ſans prix.

Huile d'olive fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 à 2 ℔ 18 ß le *pot*; huile commune d'Eſpagne, de 2 ℔ 4 à 2 ℔ 8 ß; huile de navette 48 ℔ la *tonne*.

Sel gris de Seudres, de 5 à 5 ℔ 10 ß la *raziere*.

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 30 à 42 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 30 ℔; café de S. Domingue, 16 ß la *livre*; d° de la Martinique, 18 ß; indigo cuivré, de 4 ℔ 10 ß à 7 ℔.

DU HAVRE, *le 31 Mai.*

Sucre terré, de 45 à 52 ℔ 10 ß; ſucre brut, de 28 à 30 ℔; café de la Martinique, de 19 à 20 ß; d°. de S. Domingue, de 17 à 18 ß 6 ₰; indigo cuivré de 5 à 6 ℔; d°. bleu & violet, de 6 à 7 ℔ 12 ß 6 ₰; cacao en grains, 15 ß; coton de S. Domingue, de 140 à 160 ℔; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 130 à 142 ℔ 10 ß; bois de campêche, 12 ℔.

Huile d'oneille & de Port-Maurice, 72 ℔ 10 ß; d°. de Provence, de 70 à 71 ℔; ſavon bleu vif, de 48 à 49 ℔; d°. pâle, de 49 à 50 ℔ 10 ß.

Brai ſec, de 11 à 12 ℔ le *cent*; brai gras, de 30 à 35 ℔ le *baril*, goudron de 17 à 18 ℔ la *flute*.

Farine, premiere qualité, de 17 à 18 ℔ le *quintal*; la tête de froment, de 7 à 7 ℔ 10 ß le *boiſſeau*; (a) ſeigle, 4 ℔ 15 ß auſſi le boiſſeau.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 11 Juin 1768.*	NANTES. *le 2 Juin.*	MARSEILLE. *le 2 Juin.*	CADIX. *le 24 Mai.*
Amſterdam, . 54 7 8e	Amſt. . . . . 55 ½	Londres, . 31 3 8.	Paris, . . . 77 ¼
Londres, . 31 5 8e	Londres, . . 31 ¾	Amſt. . . . 54 ¼	
Hambourg, . 177 ¼		Cadix, . . . 15 7	
Madrid, . . . 15 4 6	Flandres, . 57 5 8e	Madrid, . . . 15 9	Amſt. . . . . 97 ¼
Cadix, . . . 15 2 6		Livourne, . . 97	
Livourne, . . 96	Hambourg, . 176 ¾	Naples . . . 86	
Lyon, . . ¼ Ben	Paris, . . ¼ p °/° p.	Gênes, . . . 95 ½	Lond. . . . . 40 ¼
		Paris, . . ½ p °/° b.	
		Lyon. P. . ½ p °/° b.	
		Montpellier, au pair.	
		Piaſtres, . . . 49	Madrid. . . au pair.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 3 Juin 1768.*

Les Navires l'*Aimable Louiſe*, de 60 tonneaux, Capitaine *Lacour*, Armateur M. *Brindeau*; l'*Eliſabeth*, de 160 tonneaux, Capitaine *Labarre*, Armateur M. *de Seigne*, ſont en charge dans ce Port pour Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers le *Jeune Frideric*, de 150 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Herwig*, Interprete le ſieur *Boudet*, pour Hambourg; & l'*Amitié*, de 45 tonneaux, Capitaine *Antoine de Fano*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Bilbao.

DU HAVRE, *le 6 Juin.*

Le Navire la *Ducheſſe de Choiſeul*, fin voilier, de 240 tonneaux, 8 canons, 24 hommes d'équipage, Capitaine *Jean-Denis Bremont*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap, & partira dans le courant de Juillet prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Marck, Eberts* & Compagnie, Banquiers, Place des Victoires; à Rouen, à M. *Jean Hellot*, Négociant, & au Havre à MM. *Renaud & Dubois*, Armateurs.

Le Navire Hollandois la *Fortune*, Capitaine *Sagt*, eſt auſſi en charge au Havre pour Hambourg, & partira le plutôt poſſible, Interprete pour ce Navire M. *Breham*.

(a) *Le boiſſeau du Havre peſe ordinairement 60 livres.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 8 Juin 1768.*

	℔ 6	
Or de Portugal, à . .	714	*marc.*
Du Mexique à . . .	706	
Du Perou à	698	
Les guinées à	712	
Ducats à	97	
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98 à 98 5	*once.*
Or à 20 karats à . . .	82 10	
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	53 15	*marc.*
Idem à 11 ℔ 10 g. à . .	51 15	
Piastres . .	48 ℔ 10 à 12 ß 6 ₰	

DE L'ORIENT, *le 6 Juin 1768.*

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Saint-Louis*, le *Bertin* & le *Duc de Choiseul*, sont entrés dans ce Port, le premier venant de l'Isle de France, chargé de bois d'ébene & de café bourbon; le second arrivant de la Chine chargé de thé, de diverses porcelaines, de soies crues, de vernis, de toiles de Nankin, d'étoffes de soie, de papiers peints, de bois de teinture, de borax, de rhubarbe & de rottins; le troisiéme venant de Pondichery chargé de 800 balles de marchandises blanches & de couleur, provenant des côtes de Coromandel & d'Orixa, de bois de teinture, de rottins, de bois d'ebene & de 2000 balles de café Bourbon.

Nota. La pêche de la sardine se fait depuis le 31 Mai, & la petitesse de ce poisson fait augurer que la récolte en sera cette année très-abondante.

DE CADIX.

Le Vaisseau de Guerre Espagnol le *Peruvien*, de 64 canons, Capitaine *Bonnet*, est entré dans ce Port le 30 Avril 1768, venant de *Valparayso*, chargé d'environ 300000 piastres & de quelques productions du pays; la Frégate de guerre Angloise le *Montreal*, Capitaine *Cosny*, relâcha dans cette Baie le premier Mai venant de Lisbonne & de Faro, & allant dans la Méditerranée.

Une Polacre Espagnole venant de la Vera Cruz & de la Havane, & un Vaisseau de la Compagnie de Carraque, sont entrés à Cadix, l'une le 29 Avril, chargée de bois de Campêche, de tabac & autres productions; l'autre arrivée le premier Mai, venant de la Guayra avec cacao, tabac & cuirs.

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juin.
Deschamps,	5^e.	L.	17
Fauveau,	7^e.	M.	17
Hebert,	9^e.	M.	14
De Tournieres,	15^e.	M.	14
Boutet de M.	17^e.	M.	15
De Courmont,	18^e.	M.	16
Radix,	33^e.	L.	15
Meulan,	44^e.	M.	15
Radix, de Chev.	53^e.	L.	15
Filleul,	60^e.	L.	14
Desplaces,	61^e.	M.	14
Bouron,	62^e.	N.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
Ac. des Indes.		1272 ½	1272 ½
Emp. de la Com.		428	428
Prom. à 5 p ⅌.			16. 3^m
Prom. à 4 p ⅌.		38 ¾	39
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.		907 ½	907 ½
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.			9
3^e. Loterie.		3 ½	3 ½
Annuités.	FESTE.	343	340
Coup. d'An.		68	68
Emp. de 50 mil.		36 ½	36 ½
Emp. de 30 mil.		38	38 ½
Col. 1759.			36
Canada.		44	44
4^e. L. Epoques.		8	
Nouette.		36	36
Ac. de la caisse.			1190 92 ½
GOUTRATS.			
tirage de la C.		1^e. 405. 2^e. 377	3^e. 354. 5^e. 340.
Bretagne.			